



MAIRIE DE TALMONTIERS

DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

ENQUÊTE CITOYENNE

“Dans le cadre de la loi « Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables » publiée le 10 mars 2023, les élus locaux sont invités à proposer leurs zones d'accélération. L'objectif est que les communes puissent faire leurs remontées à leur Référent Préfectoral d'ici le 31 décembre 2023. “

Réussir la transition énergétique de notre territoire

“2023 : une nouvelle étape franchie avec la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables
Promulguée en mars 2023, cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action.

Grâce à cette loi, les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter. Ces zones d'accélération peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Tous les territoires sont ainsi concernés et pourront personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.”



Image d'illustration

Comment donner votre avis ?

Nous vous invitons au préalable à consulter le dossier complet qui est à retrouver sur notre site internet www.talmon tiers.fr à la rubrique Actualités ou consultable en Mairie, ou sur le site internet du Gouvernement : <https://www.ecologie.gouv.fr/planification-des-energies-renouvelables-et-donnees>

Vos retours sont attendus d'ici le 15 décembre 2023. Le questionnaire rempli est à remettre en Mairie ou à renvoyer par email à : mairie.talmon tiers@wanadoo.fr

Votre avis compte pour nous
Merci à toutes et à tous pour votre participation

ENQUETE CITOYENNE

SUR LE DÉPLOIEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

INFORMATIONS PERSONNELLES

NOM

PRENOM

ADRESSE

Préfère ne pas répondre

Depuis la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la Mairie de Talmontiers.

Donner une Note de 1 à 5
entendant que 5 est la note la plus favorable et 1 la note la moins favorable
(cocher la case correspondante)

LA GÉOTHERMIE DE SURFACE

1

2

3

4

5

LA RÉCUPÉRATION DE CHALEUR

1

2

3

4

5

LE BOIS ÉNERGIE

1

2

3

4

5

LA GÉOTHERMIE PROFONDE

1

2

3

4

5

LE SOLAIRE THERMIQUE

1

2

3

4

5

LE PHOTOVOLTAÏQUE

1

2

3

4

5

L'ÉOLIEN TERRESTRE

1

2

3

4

5

LES RÉSEAUX DE CHALEUR

1

2

3

4

5

LA MÉTHANISATION

1

2

3

4

5

COMMENTAIRES